2E. ANNÉE, No. 14. MANITOBA. MERCREDI, 28 AOUT, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, courant du Canada, on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du Métis sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprime et publie par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, MERCREDI, 28 AOUT, 1872. Redige par un Comite de Collaborateurs

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le departement ci-dessus au

Magasin de la Compagnie DE LA BAIE D'HUDSON.

du Fort Garry pour se procurer des

ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SEXE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus moderes.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles speciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immediate et seront executees avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872.

J. & G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses COMBINEES,

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charreues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi ajents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment les plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement moderes

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

-n-o. Marchands à Commission

A. G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin :—

MARCHANDISES SECHES de toute sortes,
HABILLEMENTS FAITS,
DRAPS DE MANUFACTURE CANADIENNES et ANGLAISES,
CHAUSSURES,
FERRONNERIES et QUINCAILLERIES,
OUTILS de CHARPENTIERS,
POELES et USTENSILES,
VAISSELLE,
MARCHANDISES de FANTAISIE,
FOURCHES a FOIN et a FUMIER,
PELLES ET BECHES,
GRATTES ET RATEAUX,
EPICERIES DE CHOIX,
VINS ET LIQUEURS,
BIERE ET PORTER en bouteille,
CIGARES,
FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUS

PROUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix moderes pour argent comptant.

MEUBLES NOUVEAUX.

A l'établissement D'ÉBÉNISTERIE ET DE MENUISERIE,

RUE DE LA POSTE

On y trouvera, à l'ouverture de la navigation, un grand assortment choisi

DE MEUBLES DE MENAGE IMPORTES

DE TOUTES ESPÈCES,

Venant des meilleures Manufactures.

Travaux de construction entrepris dans toutes les branches de la charpente de la menuiserie, etc.

S'adresser à la résidence de

VICTOR BEAUPRÉ.

Winnipeg, 15 Mai, 1872.—1a.

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Reparations faites sous le plus court delai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des ameliorations à sa boutique de tanneur à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son etablissement est de première qualité.

A LOUER.

Une MAISON de 30 pieds sur 25, sur le cote ouest de la Rivière Rouge, à un mille et quart au sud de la rivière Assiniboine. Conditions faciles. S'adresser à ce bureau.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernieres ameliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Chemin de fer Great Western DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Detroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprés chaque jour aller et venir.

Le tarif est moderé, l'expédition prompte, et le materiel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention speciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

ROYAL ET DUBUC
Avocats et Notaires
DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du Metis, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriete, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inferieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Avis public.

M Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

HORRIBLE DRAME.

Un drame horrible, qui épouvante l'imagination la plus froide, vient de se derouler en pleine mer des Antilles dans l'île anglaise de Mosquita-Bay.

Cette île n'est habitée sur la côte occidentale que par des pêcheurs negres de king fishes, poissons énormes qui ressemblent à nos thons de l'Atlantique. Deux fois par an, ces insulaires viennent sur la côte orientale faire un achat, et leur presence est le signal de debauches, de rapines de toutes sortes et d'evenements inattendus.

Cette fois-ci la bande, composée d'une soixantaine d'hommes, eut la monstrueuse idée de se payer une bamboula fantastique. Ils enleverent donc les plus jeunes mulâtresses et cabresses de l'île et s'enfuirent vers leur habitation où tout était préparé pour la fête du retour.

Les malheureuses filles durent subir les plus atroces outrages, et, la mort dans l'âme, dansèrent la terrible bamboula. Mais la fatigue aidant, elles tombèrent épuisées de douleur, et le chef de la bande les fit enlever au fu et à mesure.

Lorsqu'il n'en restat plus qu'une seule plus vigoureuse que les autres, le chef entra au milieu du cercle et se campant en face d'elle :

—Tu es ma reine, dit il, et je vais te donner un spectacle de fiançailles dignes de nous.

Sur un signe la musique reprit, on entendit des chants aigus avec accompagnement de tambourains, chackchacks et roulement de tambour.

Puis, au plus fort de la danse :

—Qu'on illumine ! hurla le chef.

Un spectacle monstrueux glaça les assistants, habitués cependant à toutes les horreurs.

La plaine était entourée de cocotiers ; soudain, toutes les branches, enduites de résine, flambèrent à la fois éclairant un corps nu de femme attaché à chaque tronc.

C'étaient les danseuses épuisées.

Les flammes baissaient rapidement, devorant les cheveux et les bras des victimes.

Un brouhaha épouvantable, mélangé de tambourains, de chants et de cris de douleur, s'éleva et se répercuta longuement.

Le chef, jusqu'à délire, enlaça sa reine dans des contorsions hideuses, et dansait au milieu des flammes, un poignard entre les dents.

Puis, comme s'il eut voulu donner le signal de la fin; en manière de coup d'archet, il enfonça son poignard dans le sein de la danseuse affolée, qui mourut avec la dernière mesure.

REVOLUTION AU PEROU.

On devrait être habitué à cette idee que dans les républiques espagnoles, ce qu'il faut prevoir le plus, c'est l'imprevu. En voici un nouvel exemple, et c'est un des plus frappants qui soient encore venus à notre connaissance. Des avis du Perou, dates du 27 juillet annoncent une nouvelle revolution plus étonnante qu'aucune des innombrables révolutions dont ce pays a dejà été le théâtre.

" Guttierez, est-il dit, a assassiné le Président Balta et s'est proclamé dictateur à sa place. Cet acte ayant soulevé l'indignation publique, Guttierez a essayé de s'enfuir, mais il a été capturé par le peuple et echarpé. Il a été pendue à une colonne à gaz, et son cadavre a été brûlé.

M Prado a été nommé président et le mouvement insurrectionel commencé par Guttierez n'a pas eu d'autres suites."

En l'absence de tous autres détails sur cette revolution, nous ne pouvons que jeter un coup d'œil rétrospectif sur le caractère et la carrière des personnages qui y ont joué les rôles principaux.

Le general José Balta, tombé victime de l'ambition de son rival, était natif du nord de la Republique du Perou, ou il jouissait d'une grande popularite. Il était parvenu à la présidence en renversant le général Prado, contre qui luttait en même temps, à la tête des révolutionnaires du Sud, le général Canseco, lequel fut évincé par son heureux compétiteur. Depuis son arrivée au pouvoir Balta avait gouverne avec beaucoup de fermeté; il s'était spécialement appliqué au développement des ressources industrielles du pays, et il est probable qu'il aurait beaucoup fait pour la prospérité publique s'il lui eût été donné de poursuivre ses plans. Dejà, à ce moment même, s'organisait sous son patronage, une grande exposition nationale à Lima. Il est impossible de prévoir l'influence que pourra avoir sa fin prématurée sur cette entreprise.

Guttiérez, tombé lui-même victime de l'insurrection dont il était le chef et qu'il a pu croire un instant victorieuse, au point de s'emparer du pouvoir suprême, était un homme intelligent et influent. Il appartenait à une grande famille très respectée dans le pays; mais il avait depuis son entrée dans la vie active montré une ambition démesurée, et s'était trouve mêlé à toutes les intrigues qui sont le fond de la politique dans les republiques espagnoles du Nouveau Monde.

LA COMETE DE M. PLANTAMOUR.

C'était lundi, 12 courant, vers 2 heures de l'apres midi, que, suivant l'astronome Plantamour, la terre devait être mise en miettes, pulvérisée, annihilée par le choc d'une comète. Neanmoins, ce jour de lundi est passe, la terre tourne encore et l'astre chevelu est encore à venir.

Cette comète, comme le dit le *Courrier des Etats-Unis*, n'est cependant pas imaginaire ; elle existe, on l'a vue, elle approche avec une rapidite vertigineuse, et l'hypothèse de sa rencontre avec notre globe est parfaitement plausible. Mais où il y a divergence d'opinions entre les astronomes, c'est la question de savoir quel serait le resultat de sa rencontre probable

A l'opposé de M. Plantamour, un autre astronome de renom, pense que nous en serions quittes pour un spectacle, dont la splendeur éclipsera celle de toutes les aurores boréales dont nous avons été temoins jusqu'à ce jous. Ce dernier astronome déclare que l'atmosphère qui nous entoure est une cuirasse mettant la terre à l'abri des comètes et autres astres vagabonds. En d'autres termes, notre globe, suivant cet astronome, represente un navire cuirassé et la comète un projectile celeste. Advenant une collision, le projectile ferait-il éclater le navire ou se briserait-il contre lui ? M. Plantamour est pour la première hypothèse et son adversaire pour la seconde.

Aucun de ces deux astronomes, jusqu'aujourd'hui, n'a encore eu raison. L'heure redoutable est passée, et comme nous l'avons dit, la comète qui promettait tant d'émotions aux habitants de notre globe, est encore à venir.

— La petite-verole a fait son apparition à Clare, dans le comté de Digby, Nouvelle-Ecosse.

LE METIS.

MERCREDI, 28 AOUT, 1872.

La Revision des listes.

L'Hon. Juge en Chef Morris est parti de lundi pour aller dans les différentes divisions électorales réviser la liste des Electeurs. Cette besogne devra l'occuper environ deux semaines. Le Shérif Armstrong accompagne Son Honneur.

L'election de Provencher.

Dans ce comté, M. Louis Riel, ainsi que nous l'avons déjà dit, cedant aux soilicitations de la presque totalité des électeurs du Comte, a consenti à se laisser porter candidat.

On sait qu'il y a deux ans, trois assemblées tenues successivement à St. Vital, à St. Norbert et à la Pointe Coupée, ont adopté unanimement des résolutions pour demander Mr. Riel de vouloir bien representer le Comté Provencher aux Communes du Canada.

Une requisition bâsée sur ces résolutions lui fut portee à St. Joseph, Dakotah, où il se trouvait alors et lui fut presentée. M. Riel répondit que dans les circonstances exceptionnelles où se trouvaient le pays, vu le fanatisme d'un certain parti politique et les embarras que sa presence pourrait causer aux hommes bien disposés, il serait peut-être plus avantageux aux intérêts de la Province, qu'il restât encore quelque temps en dehors de la scène. Il remercia les électeurs de la confiance qu'ils mettaient en lui et dit qu'il croyait ne devoir pas accepter.

Vers le même temps, M. Riel reçut une autre réquisition signée par tous les électeurs de St. Vital, le priant de se laisser élire pour representer cette division électorale au Parlement local. Il fit une réponse analogue à la première.

Tous les hommes sans préjugés, non seulement de la Propince, mais de toute la Puissance, apprécièrent hautement cette abnégation et ce désintéressement vraiment patriotique, si rare de nos jours.

Depuis cette époque, deux années se sont écoulées. Bien des choses ont été dites sur le compte de M. Riel; bien des accusations ont ete lancées contre lui. Sa conduite, ses actes politiques, la population qui l'avait choisi pour chef, les arrangements conclus avec le Canada, les intérêts généraux de la Province, tout a été bien souvent mis en cause, discuté, sévèrement commenté dans les Communes du Canada. Aujourd'hui, ses concitoyens veulent de nouveau lui confier leurs intérêts, et désirent qu'il aille à Ottawa, les représenter, se faire l'avocat de leur cause, et continuer l'œuvre éminemment patriotique qu'il a commencée ici. Ils veulent aussi lui procurer l'occasion d'aller lui-même devant les pairs de son pays, refuter les accusations malicieuses portées contre lui, justifier sa conduite, justifier la conduite de ses concitoyens également accusés, et réclamer l'entier accomplissement des arrangements conclus et des promesses qui ont été faites. Voilà ce que veulent aujourd'hui les électeurs du Comté de Provencher.

M. Riel devra-t-il se montrer sourd à cet appel, et refuser ses services à son pays, lorsqu'ils lui sont demandés?

L'élection de M. Riel est certaine. Mais il devait être élu par acclamation. Tous étaient pour lui. Le petit nombre de ceux qui, pour un certain temps, avaient cru devoir l'opposer étaient redevenus ses meilleurs amis. Une union parfaite régnait entre les métis, lorsqu'un beau matin on apprend que M. Riel aura un opposant. Un seul homme pouvait avoir le front d'entreprendre la lutte contre M. Riel, c'était le Procureur Général, l'Hon. M. Clarke. Et en effet, M. Clarke est sur les rangs. Pourquoi se présente-t-il? à quel titre? sous quelle couleur? De quel droit vient-il faire une lutte stérile et chercher à renverser l'homme choisi des métis? M. Clarke ne le dit pas. Il allègue des prétextes sans doute. Mais les véritables raisons sont connues. Le voile tombera et les ficelles paraîtront.

Un des premiers prétextes allégués par M. Clarke, c'est qu'il aime trop M. Riel. Il veut l'opposer, le defaire, pour l'empêcher d'aller se faire tuer à Ottawa. Quelle sollicitude de crocodile! Heureusement que M. Clarke est trop connu pour qu'un seul électeur se laisse prendre par une telle bourde.

M. Riel connait le danger qu'il peut courir, et saura y faire face comme il a déjà su faire face à bien d'autres dangers plus grands.

M. Clarke a plusieurs arguments de cette force-là. Mais il s'apercevra bientôt que les électeurs de Provencher sont trop intelligents pour prêter l'oreille à de pareilles balivernes.

M. Clarke voit bien sans doute qu'il n'aura que quelques voix. Mais il veut faire la lutte quand même. Il aura affaibli le bon parti, nui à la bonne cause, et on dirait même que c'est là son seul but. Il prêche l'union, c'est bien beau, mais il travaille à la division.

Avant d'écouter ses paroles, qu'on examine ses actes.

Le Comte de Selkirk.

La candidature de M. Donald A. Smith dans le comté de Selkirk parait devoir rallier tous les suffrages; du moins personne ne songe serieusement à lui faire de l'opposition. Nous avons déjà en plus d'une circonstance exprimé l'estime génerale qui s'attache à la personne de M. Smith; nous n'avons pas besoin d'y revenir.

Cependant, comme nous avons à cœur les intérêts du pays, et en particulier ceux de Selkirk, nous espérons que M. Smith se servira de son influence à Ottawa pour obtenir la construction du pont sur la Rivière Rouge, et cela au plus tôt. Ce pont déjà promis est le complément nécessaire et final de la route Dawson: pourquoi ne l'avons nous pas eu cette année? Nous l'ignorons; mais aux électeurs de Selkirk à prendre les mesures pour obtenir cette indispensable amélioration publique.

Comte de Lisgar.

Les candidatures de ce comté sont diminuées; il n'y a plus que deux pretendants sur les rangs: le Dr. Schultz, député sortant, et M. Hay M.P.P. pour St. Andrew Sud. Les électeurs de Lisgar desirent montrer au fameux docteur qu'ils veulent cesser de s'en laisser imposer par ses paroles mielleuses et la double partie qu'il a constamment jouée depuis qu'ils lui ont confié leurs intérêts. Nous apprenons que M. Hay a beaucoup de chances d'être élu.

Societe Provinciale Agricole.

Nous voyons avec plaisir que cette société prend les choses à cœur et que nous aurons cette automne une Exposition Provinciale organisée par ses soins. Ce zèle honore son President et ses membres, quoique, suivant notre avis, on aurait mieux fait de commencer en cette affaire par le commencement. N'aurait on pas dû, par exemple, se contenter pour cette année d'organiser, ou de laisser organiser dans chaque comté une exposition pour cette automne, afin de montrer sur les lieux aux habitants quel est l'objet, la signification et le but de ces expositions? C'eut été, croyons-nous, plus rationel et plus d'accord avec l'intention de la loi elle-même qui n'accorde de subvention publique qu'aux sociétés de comté.

L'honorable président de la société provinciale s'est adressé au gouvernement pour lui demander de l'aide. Quoique celui-ci n'ait aucun droit d'accorder l'aide qu'on lui demande, parceque la distribution des deniers publics ne se fait que d'après l'ordre et le vote de l'Assemblée Législative, nous espérons cependant que sur les $2000 votées en Mars 1872 pour l'agriculture et l'immigration, l'honorable Ministre des Travaux Publics trouvera les moyens de prouver sa bonne volonté. Seulement, il est regrettable de voir que des hommes comme MM. A. M. Brown, R. Cunningham et Laxton, qui sont censés savoir un peu la constitution, l'aient oubliée dans cette circonstance au point d'injurier le gouvernement qui ne se hâtait pas de satisfaire les desirs de ces personnages. On pouvait attendre mieux surtout de M. Cunningham, l'imprimeur de la Reine et l'éditeur du *Manitoban* lequel est supposé l'organe du Ministère.

La Société provinciale a le grave tort de s'être mise trop tard à la besogne; il lui faut réparer le temps perdu: aussi, le moindre délai impatiente les plus zeles. Nous croyons savoir que le gouvernement a toujours été et est encore des plus disposés à favoriser les intérêts agricoles du pays; mais, les deniers publics lui sont confiés par la Chambre qui lui indique en même temps soit par statut, soit par vote, quel usage en faire et à quelles fins les faire servir.

Le gouvernement, avec la meilleure volonté du monde, ne peut donc pas dépenser un sou au-delà des items votes dans le budget, qu'il s'agisse de l'agriculture, des chemins, des ponts, ou même des impressions.

Voilà ce que les amis du ministère ne devraient pas oublier, surtout lorsqu'ils savent quelles sont les dispositions dont il est animé.

Le Pont de l'Assiniboine.

MM. Moberly et Nichol, ingénieurs civils, ont, parait-il, soumis au gouvernement de la Province les plans et devis d'un pont de bois sur la rivière Assiniboine d'après le système dit Howe's Truss, lequel devra coûter dix huit mille piastres. Pareille proposition a été faite par les mêmes personnes au printemps dernier.

Quoiqu'en dise notre ami du *Liberal*, il y a dans notre administration des besoins plus pressants que ce pont qu'il prend sous sa protection, et avant que d'aller jeter $18,000 à l'eau, notre gouvernement devra doter la Province des edifices publics indispensables qui lui manquent.

Avec dix-huit mille piastres, on pourra bâtir un Parlement, ou un Palais de Justice ou un hôtel du gouvernement pour les bureaux publics. Or, nous maintenons que ces edifices nous sont plus nécessaires en ce moment que le pont Moberly et Nichol dont assurément nous ne voulons nier ni le besoin, ni l'utilité. Mais entre deux choses urgentes, il est de bonne politique de courir à la plus pressée.

Que le *Liberal* s'unisse à nous pour demander et obtenir que le gouvernement d'Ottawa nous bâtisse nos édifices publics, Palais de Justice, Prison, Bureaux Publics, Parlement, et nous l'assurons de notre aide pour demander et obtenir la construction du pont Moberly.

Un acte de justice.

Nous apprenons que les autorités militaires ont pris en mains l'affaire de la bagarre chez Madame Goulet. Les soldats coupables ont été découverts et sévèrement punis; les dommages causés ont été payes; et la brasserie où les soldats allaient habituellement s'enivrer a été mise hors des limites. Les soldats n'ont plus la permission de s'y rendre. L'incident aura eu un bon resultat, et les personnes qui demeurent dans le voisinage de la dite brasserie sauront gré aux autorités militaires de cette mesure énergique et salutaire. Rien n'est plus agreable aux gens honnêtes et aux amis de la justice que le redressement d'un grief.

Prenez garde a la corruption:

Electeurs, méfiez-vous des agents d'election qui veulent acheter votre voix, et vous faire par là même commettre un parjure odieux. D'ailleurs, un électeur qui aura été acheté ne pourra pas voter, et il sera puni suivant toute la rigueur de la loi.

Le Chef de Police.

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement vient de nommer M. le Capt. Ls. Frasse Plainval Chef de Police de la Province, en remplacement de M. F. Villiers. Déjà le Capitaine Frasse-Plainval exerçait les fonctions de cette charge depuis huit à neuf mois, et pas une fois durant cet espace de temps il y a eu, que nous sachions, la moindre plainte faite sur son compte. Au contraire, les hommes de tous les partis se sont accordés à louer son courage, son énergie, son intelligence et l'activité qu'il deploie dans l'exercice de sa charge si difficile et si délicate à la fois.

Nous félicitons sincèrement M. le Capitaine Plainval de sa nomination: il est *the right man in the right place.*

NOUVELLES LOCALES.

— Sa Grâce Mgr. l'Archevèque est en visite à St. François-Xavier.

— Mgr. Farand O. M. I est parti hier pour St. Charles.

— M. le G. V. Thibault, le Revd. M. Ritchot et le Revd. M. Giroux étaient hier à l'Archevêche.

— Il est probable que nos élections auront lieu vers le milieu de Septembre prochain.

— Le bureau et les ateliers du *Manitoban* ont ete transportes dans la grande bâtisse Ross.

— Sa Grandeur Mgr. Farand et M. le Grand Vicaire Thibault doivent partir tous deux la semaine prochaine, pour la Province de Quebec.

—L'Arpentage des terres de la Province avance rapidement et à l'automne il ne restera que très peu de Townships à arpenter.

— On annonce le départ prochain de 150 des soldats de la garnison de Fort Garry. Tous retournent, parait il, dans leurs foyers.

— Le Revd. M. Giroux, Curé de Ste. Anne de la Pointe de Chêne, a reçu dernièrement de Montreal, un magnifique Ostensoir, coûtant au-delà de $100. C'est un don généreux des habitants de la paroisse. Honneur à eux!

— Les dernières nouvelles nous apprennent que la ligne d'embranchement du chemin de fer qui doit venir à Pembina sera terminée vers le millieu d'octobre prochain. Il ne reste que 60 milles de construction pour se rendre à Fort Garry.

—La semaine dernière M. McDougall de Winnipeg, revenait de St. Charles lorsque son cheval prit le mors aux dents. M. McDougall ne pouvant maitriser plus longtemps l'animal, sauta hors de la voiture qui malheureusement passa sur lui et le blessa grièvement.

— Lundi, de la semaine dernière, le nouveau bateau à vapeur *Chief Commissioner*, construit au Fort de Pierre par la Compagnie de la Baie d'Hudsan, est parti de cet endroit pour descendre la Rivière-Rouge jusqu'au lac Winnipeg, puis de là entrer dans la petite rivière Siskatchewane en remontant cette rivière jusqu'à la rivière à la Poule-d'eau. C'est le premier bateau à vapeur qui voyagera dans ces parages.

NOUVELLES CANADIENNES.

—Sir John A. McDonald a été créé Membre du Conseil Privé de la Grande-Bretagne. Il est le premier Canadien admis au Conseil d'Etat.

— A la nomination des candidats pour Montreal Est, il y a eu des scènes desagreables; les bâtons et les pierres ont, parait il, joué un grand rôle.

— C'est aujourd'hui même qu'à lieu la votation dans la cite de Montreal. La lutte entre Sir George E. Cartier et M. Jette est extrêmement chaude.

— Les élections dans les autres Provinces sont à peu près terminées. Jusqu'aujourd'hui le Gouvernement a en sa faveur la grande majorité des Membres elus.

— M. A. W. Scott, consul espagnol à Halifax, vient d'être fait chevalier de l'ordre d'Isabelle, en recompense des services rendus dans l'accomplissement de sa charge.

— Le Colonel Forrest et le Capitaine Cameron, accompagnés de 16 hommes, sont partis d'Ottawa pour venir à Manitoba, et doivent s'occuper de préciser la ligne frontière qui nous separe des Etats-Unis.

— Deux mineurs nommes Grandin et Letourneau, occupés à chercher de l'or dans les terrains miniers de la Beauce, ont trouvé un morceau de quartz aurifère d'environ 4 à 5 livres.

PETITES NOTES DE LA PRESSE.

— Deux mille soldats égyptiens ont pénetré en Abyssinie.

— Une jeune femme peu favorisée jusqu'ici par la fortune et residant à Belleville, vient d'heriter conjointement avec deux parents d'Angleterre, d'un legs de $2,000,000. On ne dit pas si l'heritière, qui etait employee comme couturière dans un magasin, va cesser d'exercer son metier.

— Les commerçants de bois du Maine annoncent que dans cinq ans, si l'on continue à couper le bois dans la proportion actuelle, les forêts de cet Etat auront presque toutes disparu. Cette année il a été coupé 7.000.000.000 de pieds de bois, dont 225,000,000 par les marchands de bois de Penobscot et 100 millions par ceux de Kenebec.

— Un oiseau mouche pénétra dans le palais de justice de la Georgie à 10½ hs. du matin, pendant que la Cour etait séante, et ne cessa de voltiger à quelques pouces seulement du plafond jusq'à 6 hs. du soir, alors qu'il se laisse tomber d'epuisement sur un manteau de cheminée. Il y avait 7½ hs. qu'il voltigeait ainsi.

— On serait peut-être surpris de savoir le nombre de Canadiens qui ont obtenu des commissions dans l'armée ou la marine des Etats-Unis. Vingt cinq Canadiens, si on comprend dans ce nombre deux natifs de l'Ile du Prince Edouard, ont été pourvus de brevets dans divers départements ou pour être officiers de cavalerie ou d'infanterie. Trois autres, à la suite de blessures sur le champ de bataille, se sont retires du service et ont été maintenus à la même solde qu'ils touchaient lors de leur retraite. Dans la marine, douze Canadiens ont eu des commissions, dont la moitié pour le departement medical et chirurgical.

Le Canada a l'etranger.

Voici ce que nous lisons dans le "Journal Officiel" français sur le Canada, pour lequel on a si rarement de paroles elogieuses en certains quartiers:

"Depuis la reunion, en 1867, des differentes provinces du Canada en confederation portant le nom de Domion, cette colonie s'est developpee d'une façon tres rapide. Si l'on en excepte l'Ile du Prince Edouard et Terre Neuve qui, sous pretexte de sauvegarder leurs interêts maritimes n'ont pas encore adhéré à la confederation, l'union est aujourd'hui complète. On espère toutefois y faire entrer ces deux pays, et le nouveau Gouverneur qui vient d'être installe tout recemment, Lord Dufferin, donne tous ses soins à cette œuvre.

"Parmi les provinces unies se trouvent deux immenses territoires: le Manitoba, encore peu peuple, et la Colombie Anglaise qui touche à l'Ocean Pacifique. Celle-ci n'a consenti à faire partie de l'union qu'à la condition d'avoir une voie ferree, qui lui permete d'entrer en concurrence avec les Etats-Unis d'Amerique. Ce vœu vient d'être exauce. Le gouvernement anglais et le gouvernement canadien se sont empresses d'y repondre et de contribuer, chacun pour leur part, à la construction de cette nouvelle route.

"Le transcontinental canadien aura un parcours de 2,500 milles. Il partira du Lac Nipissing et viendra deboucher à Victoria, dans l'Ile Vancouver, sur l'Ocean Pacifique.

"On evalue les frais d'etablissements de cette ligne à la somme de 500 millions de francs sur laquelle le gouvernement anglais a dejà donne une garantie de 65 millions. Le Canada doit ajouter 55 millions à cette somme, ce qui forme en tout un subside de 125 millions de francs au benefice de la compagnie, qui doit recevoir en outre des quantités de terrains considerables.

"En dehors de cette grande artère la gouvernement canadien s'occupe en ce moment de compléter les differents embranchements qui doivent relier les provinces entre elles.

"Le projet d'un cable sous marin destine à mettre le Canada en rapport avec l'Europe et les Indes, est en ce moment à l'etude. La somme de 20 millions de francs que nécessite son établissement est souscrite. Il ne manque plus maintenant que

le consentement du gouvernement canadien à qui la compagnie demande une garantie d'intérêt de 5 p. c. par an. Mais comme l'établissement d'un câble amènerait nécessairement un accroissement d'affaires plus que suffisant pour faire face à cet intérêt, la compagnie espère recevoir d'un moment à l'autre une réponse favorable.

"L'Angleterre ayant retiré ses troupes du Canada et n'ayant plus que 1,300 hommes à Halifax, les canadiens organisent une armée de défense qui s'élève aujourd'hui à 50,000 hommes. Cette armée est exercée dans des camps d'instruction situés à Niagara, Windsor, Kingston et autres lieux. Deux écoles d'artillerie placées sous la direction d'officiers anglais, ont été récemment créées, l'une à Kingston, l'autre à Quebec. L'esprit militaire a pénétré la population et chaque volontaire se plie à la discipline qui est, dit-on, fort sévère."

SECOND PARLEMENT CANADIEN.

Nous empruntons à la *Minerve* le tableau suivant contenant les noms des membres elus pour la Chambre des Communes, dans les differentes Provinces, et classant les representants suivant leurs tendences politiques.

MEMBRES ELUS.

QUEBEC.

		M	I	O
Argenteuil	Hon M Abbott	1	0	0
Bagot	Gendron	1	0	0
Beauharnois	Robillard	1	0	0
Bellechasse	Fournier	0	0	1
Brome	Carter	1	0	0
Chambly	Benoit	1	0	0
Champlain	Ross	1	0	0
Charlevoix	Tremblay	1	0	0
Compton	Hon M Pope	1	0	0
Chicoutimi	Price	1	0	0
Dorchester	Langevin	1	0	0
Huntingdon	Scriver	1	0	0
Joliette	Baby	1	0	0
Kamouraska	Pelletier	0	0	1
L'Assomption	Archambault	1	0	0
Laval	Bellerose	1	0	0
Levis	Blanchet	1	0	0
L Islet	Casgrain	0	0	1
Lotbiniere	Joly	0	0	1
Maskinonge	Boyer	0	0	1
Megantic	Richard	1	0	0
Missisquoi	Baker	1	0	0
Montcalm	Dugas	1	0	0
Montmagny	Taschereau	0	0	1
Montmorency	Langlois	1	0	0
Montreal Centre	Ryan	1	0	0
Nicolet	Gaudet	1	0	0
Ottawa (comté)	Wright	1	0	0
Pontiac	Wright	1	0	0
Portneuf	St Georges	0	1	0
Quebec Est	Tourangeau	1	0	0
" Centre	Cauchon	1	0	0
" Ouest	McGreevy	1	0	0
" Comte	Chauveau	1	0	0
Richelieu	Mathieu	1	0	0
Rimouski	Fiset	0	1	0
Shefford	Huntingdon	0	0	1
Sherbrooke	Brooks	1	0	0
Soulanges	Lanthier	1	0	0
St. Maurice	Lacerte	1	0	0
Stanstead	Colby	1	0	0
Terrebonne	Masson	1	0	0
Temiscouata	Mailloux	1	0	0
Trois-Rivieres	McDougall	1	0	0

ONTARIO.

		M	I	O
Brant, Sud	Patterson	0	0	1
Brockville	Buell	0	0	1
Bruce, N	Gilles	0	0	1
Carleton	Rochester	1	0	0
Dundas	Gibson	0	0	1
Durham, W.	Blake	0	0	1
Essex	O'Connor	1	0	0
Frontenac	Kirkpatrick	1	0	0
Grenville	Brouse	0	0	1
Grey, E	Flesher	1	0	0
Grey, S. R	Landerkin	0	0	1
Grey, N. R	Snider	1	0	0
Hamilton	Chisholm	1	0	0
	Witton	1	0	0
Hasting Nord	Bowell	1	0	0
" Ouest	Brown	1	0	0
" E. R	White	1	0	0
Kent	Stephenson	1	0	0
Kingston	Macdonald	1	0	0
Lanark Nord	Galbraith	0	0	0
Lanark Sud	Haggard	1	0	0
Leeds et Grenville	F Jones	1	0	0
Lennox	Cartwright	0	1	0
Lincoln	Merritt	1	0	0
London	Carling	1	0	0
Niagara	Morrison	1	0	0
Norfolk	Charlton	0	0	0
Northumberland	Cockburn	1	0	0
Ottawa (ville)	Currier	1	0	0
" "	Lewis	1	0	0
Ontario, S.R.	Gibbs	1	0	0
Peel	Smith	0	0	1
Peterborough	Grover	1	0	0
Prescott	Hagar	1	0	0
Russell	Grant	1	0	0
Simcoe Nord	Cook	0	0	1
Simcoe	Little	1	0	0
Stormont	Archibald	0	0	1
Toronto Est	Beaty	1	0	0
Toronto Ouest	Crawford	1	0	0
Waterloo	Bowman	0	0	1
Waterloo Sud	Young	0	0	1
Welland	Street	1	0	0
Wellington N	*Higginbothan*	0	0	1
Wentworth Nord	McBain	0	0	1
Wentworth Sud	Rymal	0	0	1
York	Dodge	1	0	0

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Carleton	Connell	0	1	0
Charlotte	McAdam	1	0	0
Kent	Cutler	1	0	0
King	Dunnville	1	0	0
Northumberland	P. Mitchel	1	0	0
Queen's	Ferris	1	0	0
St Jean, (ville)	Hon M. Tilly	1	0	0
St. Jean (comte)	L. Burpee	1	0	0
" "	J. Palmer	1	0	0
Sunbury	C. Burpee	1	0	0
Westmoreland	Hon M Smith	1	0	0
York	Pickard	1	0	0

NOUVELLE-ECOSSE.

Annapolis	Longley	1	0	0
Antigonish	McDonald	1	0	0
Cap-Breton	McDonald	0	1	0
	McKay	1	0	0
Colchester	Pearson	1	0	0
Cumberland	Tupper	1	0	0
Digby	Savary	1	0	0
Guysboro	S. Campbell	1	0	0
Hants	Hon. M. Howe	1	0	0
Halifax	Tobin	1	0	0
	Almon	1	0	0
Inverness	McDonell	1	0	0
Kings	Chipman	1	0	0
Lunembourg	*Church*	0	0	1
Pictou	McDonald	1	0	0
	Doul	1	0	0
Queens	Forbes	1	0	0
Richmond	Leviscounte	1	0	0
Ristigouche	Moffatt	1	0	0
Shelburne	Coffin	1	0	0
Victoria	Ross	1	0	0
Yarmouth	Killam	0	1	0
		94	6	25

Mariage.

Mercredi dernier, 21 courant, Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de St. Boniface, a béni en sa Cathedrale de St. Boniface le mariage de M. Joseph A. Turenne, Registrateur du Comte de Provancher et domicile à St. Norbert, et de Demoiselle Adèle Royal, de St Boniface. La messe du mariage a été dite par Messire Ritchot, curé de St. Norbert.

M. Joseph Lemay, M.P.P., de St. Norbert, servait de père au marie, et l'Hon. J. Royal, Secretaire Provincial, frère de la mariee, servait de père à celle-ci. M. H. St. Louis, avocat, etait garçon d'honneur, et demoiselle B. Langevin, fille d'honneur.

Après la ceremonie religieuse, rendue très-touchante par une allocution de Sa Grâce, l'heureux couple s'est rendu à la residence de l'Hon. M. Royal, d'où les maries sont repartis le lendemain pour St. Norbert.

Nos souhaits les plus sincères de bonheur accompagnent M. Turenne et sa jeune epouse dans la nouvelle carrière qui s'ouvre devant eux.

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES,

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes etablissement situe

RUE DU BUREAU DE POSTE

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagne d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS ET LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera epargné pour faire de l'etablissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

MAGNIFIQUE TERRE A VENDRE.

Magnifique Terre à vendre par le soussigne, situee au Rapide Croche, au sud ouest de la Rivière Rouge, avec BATISSES, MAISON, ETABLE, HANGARS, 2000 PERCHES et 400 PIQUETS sur les lieux.

Il y a dix arpents de terre faite. Largeur 14 chaines sur 2 milles de haut, titre sûr et parfait.

S'adresser sur les lieux à

PROSPER DUCHARME.

Rapide Croche, 26 Août 1872.

ON DEMANDE

Un INSTITUTEUR qualifié, pour l'ecole de St. Charles. S'adresser à

JOSEPH DUBUC,
Surintendant des Ecoles Catholiques.

AVIS.

Il y aura MARDI prochain, 27 courant, à St. Boniface, un examen des Instituteurs et Institutrices non encore diplômés, pour constater le degre de capacite de chacun et donner des diplômes en consequence. L'examen sera tenu au College, et commencera à ONZE heures avant-midi.

Par ordre,
JOSEPH DUBUC,
Surintendant des Ecoles Catholiques

PROCLAMATION.

PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

(Signé,)
ADAMS G. ARCHIBALD.

A tous ceux que les presentes concernent,

SALUT.

ATTENDU que par un Acte de la Législature de la Province de Manitoba, passe dans la 35e annee de Notre Regne et intitulé, "Un Acte pour amender un Acte pour etablir une Cour Suprême dans la Province de Manitoba," il est ordonne par la 5e section du dit Acte, que, aussitôt que cet Acte aura eté mis en force du moment qu'un Juge-en Chef, ou un ou plusieurs Juges Paisnés auront été nommes en vertu de cet Acte, un Terme de la Cour du Banc de la Reine sera tenu, et avis public en sera donné par Proclamation sous le seing et sceau du Lieutenant Gouverneur, fixant le temps et le lieu pour tenir tel terme.

Et attendu que Notre Gouverneur-General de Notre Puissance du Canada, a, en vertu de dispositions du dit Acte, recemment nommé un Juge-en-Chef de la Cour du Banc de la Reine pour la Province de Manitoba, en consequence de quoi et en conformite des dispositions de la dite clause précitee, un Terme de la Cour du Banc de la Reine se tiendra.

Et attendu que notre dit Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province de Manitoba, a, en vertu des dispositions de la dite section, ordonné que le Premier Terme de la dite Cour, devra se tenir en la Station de Police à Winnipeg, Mardi, le 8eme jour d'Octobre prochain, devant s'ouvrir à 11 heures de l'avant-midi du même jour, et continuer le temps prescrit par la Loi à ce sujet:

Maintenant, nous proclamons par les presentes et faisons savoir, par cette Proclamation, la nôtre, sous le seing et sceau de notre dit Lieutenant Gouverneur, que nous avons fixe le temps et le lieu pour tenir la dite Cour, du contenu des presentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba, et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en consequence.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre nos presentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba. Temoin: notre fidèle et bien-aime l'Honorable ADAMS GEO. ARCHIBALD, Lieutenant-Gouverneur de notre Province de Manitoba, membre de notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce cinquième jour d'Août, dans l'annee de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et douze, de notre règne, la trente sixième.

Par Ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

j.n.o.

AVIS.

Est par le présent donné que la loi imposant une taxe sur les chiens dans la Province de Manitoba, 34 Vict., cap. 21, sera mise en force au premier de Septembre prochain.

(Les journaux de la Province sont prié de reproduire jusqu'à la date.)

Par Ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

Succession de feu L. G. Dauteuil.

Les créanciers de la succession de feu Louis G. Dauteuil en son vivant, Ecuier, Arpenteur, de la ville de Winnipeg, Province de Manitoba, Canada, sont par le present requis de produire au soussigné leurs reclamations contre la dite succession.

Le present est sans prejudice aux heritiers de leur droits de benefice d'inventaire.

H. St. LOUIS,
Avocat et Notaire.

Winnipeg, 14 Août, 1872.

AUX ÉCOLES.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du *Metis* les fournitures d'ecole qui leur sont necessaires, telles que
LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAHIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c.

PRIX MODERES.

Winnipeg, 7 Aout, 1872.

J. H. ASHDOWN,

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POÊLES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,
HUILE DE CHARBON,
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE, &c., &c., &c.

Qu'il vendra au plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES D'ACTION de cette Corporation seront ouverts aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Quebec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

Directeurs Provisoires.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, K.C.M.G., Montreal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigne.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire *pro. tem.*

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL, $250,000.

Divise en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le premier AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exige pendant la première annee.

Directeurs Provisoires.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigne.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire *pro. tem.*

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,
ARTICLES DE GOUT,
CHAUSSURES,
EPICERIES,
FERRONNÉRIES,
VINS ET LIQUEURS.

1er Aout, 1872. 1a

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU: A LA PHARMACIE APPELEE *BRICK DRUG STORE,* WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE près du Block McDermot, WINNIPEG, voisin de l'imprimerie du *Metis,* où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

ARPENTAGE DES TERRES DE MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire anterieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872. j-n-o

Arpentage des Terres dans MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-o

AUX CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs" de

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boîte de deux douzaines,
Ou en plus grand quantité.

— AUSSI —

Baume a Poumons d'Allen.
PILLULES DU DR. HERRICK.
Emplatres de Galbanum de DR. HERRICK.
Poudre conditionnees D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

8a;

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets

Il a en vente toutes les especes de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amelioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les mach ine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ¼, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux moderés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a ete jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassees pour la variete et la qualité. Les ayant achetees dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boites à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brévetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant Thé, Sucre, Café, Epices, Fruits Conservés, Salades, Harengs de mer, Morue, Homards Conserves, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART et CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE
ET
MARÉCHAL.

M. W F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commence à exercer l'art de Marechal ou de Médecin Vétérinaire Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871 jno.

GRAINES FRAICHES

POUR

JARDINS,

A VENDRE CHEZ

W. G FONSECA.

j-n-6. Pointe Douglas

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considerable.

R. A. DAVIS.
Propriétaire

23 Juin, 1871.—1a.

OUVRAGES DE FORGE

DE

PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage liberal qu'il en a obtenu, et prend la liberté de l'informer qu'il a

TRANSPORTÉ SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Son particulier donne au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Decembre 1871. 1a

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTES.

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marche pour de l'argent comptant.

aa. Winnipe 23 Juin 1871.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Executeurs testamentaires

St. Boniface, 11 Mars 1872

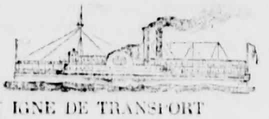

LIGNE DE TRANSPORT

KITTSON

DE LA RIVIÈRE ROUGE.

Vapeurs pour transport de fret et de passagers

"L'INTERNATIONAL."

LE "SELKIRK."

LE "DAKOTAH."

Les vapeurs ci-dessus feront des voyages reguliers entre Moorehead et le Fort Garry durant la saison actuelle de navigation en rapport avec les Chemins de fer NORTHERN PACIFIC et ST. PAUL ET PACIFIC, et la Cie. des Diligences de Minnesota.

Les voyageurs s'epargneront de l'inquietude et des frais en achetant des Billets de Parcours complet aux principaux bureaux de billets de chemin de fer du Canada et des Etats-Unis.

Demander des billets par bateaux et chemin de fer de St. Paul ou Duluth

Cette ligne transportera le fret uniquement aux conditions suivantes, savoir

CONDITIONS ET REGLES GENERALES.

1o Cette ligne ne transportera pas de billets de banque, de documents précieux, d'espèces, de bijouterie, montres, tableaux, soiries ni dentelles, ni n'en sera responsable si les dites marchandises sont empaquetées et expediées comme effets personnels ou sous tout autre nom

2. Les voitures légères, d'été ou d'hiver, montres de marchandises, machines posées, fontes de toute espèce, marbres, miroirs, vitres de plus de 12 x 18, acides, liqueurs et liquides de toute espèce, confitures, &c., &c., mis en pots de verres ou de terre, meubles de ménage, coffres-forts et tout colis d'un poids insolite, ne sera transporté qu'au risque du propriétaire pour dommages ou bris durant le transport, et à moins de conventions contraires le chargement ou dechargement de tel colis sera sujet à des frais supplementaires

3 Cette ligne ne sera pas responsable des dommages causés aux marchandises quand ils auraient pu être evités, par un emballage suffisant, ou ne seront pas le fait de la negligence des employés de la ligne.

4. Tous les colis doivent porter lisiblement le nom du consignataire et la destination, l'adresse à la craie ou sur cartes de papier [illegible]

5. Le fret sera délivré aux entrepôts publics au lieu de la destination, et telle livraison sera la même, en autant que cette ligne est concernée, que si elle etait faite aux consignataires, et complètera le contrat de la ligne.

6. Cette ligne n'entreprendra pas de livrer les effets à temps pour aucun marche particulier, ni ne sera responsable d'aucun delai ou dommage arrivé à des marchandises perissables, par la chaleur ou le froid, ou pour perte par coulage ou bris, ni pour aucune perte causée par le delai ou l'arrêt, de quelque façon que ce soit, mais expediera tel fret avec la diligence et la dépêche raisonnables.

7. Cette ligne ne sera pas responsable des dommages arrivés à aucun colis dont le volume exigera qu'il soit transporté à decouvert, ou pour dommages arrivés à des animaux vivants, pendant le transit, et si le propriétaire ou l'agent n'est pas présent pour signer une exemption (stock release), tel fret sera transporté *seulement aux risques du propriétaire*, soit pour la vie ou la perte des membres de tels animaux.

8. Cette ligne ne sera responsable en aucune manière de l'exactitude des frais accumulés (back charges) avancés de bonne foi par les autres compagnies de fret, et ne sera pas liée par des contrats [illegible] par les agents de telles autres compagnies, soit par le tarif ou les conditions de transport autres que celles de ce tarif. Les agents de cette ligne prêteront toujours leur concours aux expediteurs dans le remboursement de reclamations de surcharges ou pertes arrivees sur les lignes en correspondance.

9. Toute reclamation pour dommages ou surcharge arrivée sur les bateaux de cette ligne devra être faite dix jours après la livraison des marchandises, et envoyée avec la lettre de Connaissement et la note des frais au Bureau, à St. Paul, pour y être reglée.

10. Dans les cas de perte ou dommages pour lesquels cette ligne est responsable, le chiffre de telle perte ou de tels dommages sera compte d'apres le coût original des dites marchandises à l'epoque et au lieu d'expedition, et le fret au lieu de destination ou de livraison.

11. Cette ligne ne sera pas responsable de la condition ou du contenu des colis reçus en *mauvais ordre, non étanche* ou *impropre au transport*, et se reserve le droit, si c'est necessaire, de tonneler ou remballer tel fret aux frais du consignataire.

12. Cette ligne ne sera pas responsable du coulage des aile, bière, vins ou liqueurs en fut ou en bouteilles, spiritueux, huiles, drogues, peintures et vernis, ou de tout dommage caché sur des colis reçus et livres en *bon ordre apparent*.

13. Tous les articles très volumineux ou difficiles à remuer tels que chaudières, engins, machines de toute espece, voitures, sleighs, instruments agricoles, etc. seront expédiés comme le croira la ligne, et porteront un tarif supplementaire suivant la nature du fret.

14. Mobilier refusé à moins d'exempter la ligne de toute responsabilite.

15. Les arbres, arbusseaux, fruits verts ou tout autre article perissable devront être invariablement payes d'avance, ou du moins l'expediteur devra en garantir le fret et les frais accumulés.

16. Toute expédition de fret se compte à partir de 100 lbs.

17. Tous les contrats sont faits sujets à une hausse de tarif si la chose devient necessaire par suite des eaux basses.

18. Cette ligne ne recevra aucun fret pour transport sur ses bateaux à moins qu'il ne soit inséré dans toutes les lettres de connaissement (*Bill of lading*) une clause declarant que les bateaux auront le privilége de décharger, remorquer et rembarquer dans le cas où ils ne pourraient compléter leur voyages au port indiqué en marge par suite des eaux basses ou obstacles à la navigation, le contrat sera complet par la livraison du fret mentionné à la lettre de connaissement, à un entrepôt public au lieu le plus pres possible Les marchandises seront mises à couvert aux risques et frais du propriétaire, et le fret devra etre payé au lieu de la livraison.

19. Les factures de marchandises americaines à destination de Manitoba doivent être adressées en double au Bureau General à St. Paul, le jour de l'expedition autrement, les marchandises seront sujettes à des retards à la Douane à Pembina.

20. On devra envoyer au bureau general à St. Paul, le jour de l'expedition, un reçu en double du chemin de fer donnant la description, le numero et le poids de chaque colis expedié

21. [illegible] du fret et des passages doit être adressée au Bureau General, à St. Paul.

22. Cette ligne se réserve le droit de changer ce tarif à [illegible]

23. Les [illegible] de douane pour certificats et jaugeage [illegible] du consignataire [illegible]

24. [illegible] Kittson [illegible]

25. *Il est compris que les expéditeurs ou propriétaires de marchandises transportées acceptent expressément toutes les stipulations et conditions de ce tarif et y consentent.*

Cette Ligne est organisée en vertu des [illegible] du Trésor des Etats-Unis pour le transport [illegible] en Entrepôt."

Pour plus amples renseignements s'adresser à

N. W. KITTSON, Agent General,

sur la Levée, St. Paul, Minn.

Winnipeg 28 Mai, 1872—4f.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberte d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variete d'articles qu'il serait trop long d'enumerer, et qu'on peut acheter à meilleur marche qu'ailleurs.

Rappelez vous la premiere porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes executées promptement. Reparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

PRIX DE PASSAGE

Pour traverser la Riviere-Rouge ou la riviere Assiniboine.

[illegible]

Pietons	1	sous.
Cavalier, un cheval ou un bœuf	6	"
Charrette à deux roues	8	"
Voiture légère à un cheval	12	"
" double à deux chevaux	18	"
(Chevaux extra chargés.)		
Moutons ou cochons	1	"

(Les prix de passage ci-dessus devront être payés avant de faire la traverse).

Prix pour traverser les deux Rivières :

Cavalier, un cheval ou un bœuf	10	Sous
Charrette à deux roues	12	"
Voiture légère à un cheval	18	"
" double à deux chevaux	24	"
Pietons	1	"

Les prix plus haut devront être payes avant de traverser la premiere traverse, alors qu'un billet sera donne pour traverser l'autre.

Le public pourra traverser en tout temps depuis 5 heures du matin jusqu à 9 heures du soir aux prix ci-dessus. En dehors de ces heures le prix sera double excepte pour les pietons qui devront payer 10 sous, soit sur l'une ou sur l'autre des deux rivieres, payable toujours avant de traverser.

Les pietons allant à l'Eglise pour l'office les Dimanche et les jours de Fêtes d'Obligation, auront le droit de passer gratuitement depuis la dernière cloche de la Cathedrale de St. Boniface, jusqu'à une demie heure après, et depuis la fin de l'office jusqu'à une demie heures après. Depuis un quart d'heure avant la dernière cloche des Vêpres, jusqu'à un quart d'heure apres : et depuis la fin des Vêpres jusqu'à une demie heure après.

(Signé), JOHN NORQUAY, M. T. P

Winnipeg, Mai, 1872.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus enumerés sont invitées à visiter la librairie catholique du Metis, ou elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

[illegible]

Les bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du bâtisse McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractères que possède l'etablissement nous permettent d'executer les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871

L'IMPRIMERIE PÂLE